
Réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Ile Margarita, Venezuela, 22 février 2003

[Compte rendu sommaire](#)

[Compte rendu](#)

[Recommandation en faveur de la paix mondiale](#)

[Recommandation sur la journée internationale de la femme](#)

[Recommandation en faveur des femmes autochtones](#)

[Recommandation sur la République bolivarienne du Venezuela](#)

[Recommandation en appui au renforcement de l'État de droit en République bolivarienne du Venezuela](#)

[Accord d'échange d'informations sur le genre](#)

Documents sur la thématique de travail > [Migration](#)

**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES
PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

Île Margarita, Venezuela, 22 février 2003

Compte rendu sommaire

Cette réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires présidée par la députée d'El Salvador, madame Ileana Rogel, a rassemblé une trentaine de participantes provenant d'une dizaine de pays. En plus de présenter les plus récentes mesures législatives et initiatives relatives aux droits de la femme adoptées dans leur parlement respectif, les membres du Comité exécutif ont adopté un plan d'action qui prévoit, notamment, de créer un fonds de financement pour initier ou appuyer des projets spéciaux et des séminaires; d'informer et de distribuer des outils de perfectionnement concernant les budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre; d'augmenter la visibilité du Réseau auprès des médias et de la population; de continuer à améliorer la banque documentaire contenant des législations favorisant l'avancement des femmes et susciter une plus grande participation aux activités du Réseau.

Les membres du Comité exécutif ont également convenu de maintenir leur engagement à présider, au sein de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), la commission sur la santé et le développement social. Elles ont par ailleurs adopté une recommandation en faveur de la paix mondiale et trois résolutions qui touchent la condition féminine ainsi qu'une déclaration qui appuie la recherche de solutions pacifiques et démocratiques à la crise vénézuélienne.



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

Île Margarita, Venezuela, 22 février 2003

COMPTE RENDU

La réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, présidée par la députée d'El Salvador, madame Ileana Rogel, a rassemblé les représentantes élues¹ lors de la III^e Réunion annuelle ainsi qu'une vingtaine d'observatrices provenant d'une dizaine de pays à l'Île de Margarita, au Venezuela.

Mme Laura Pavón Jaramillo, présidente sortante de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), Mme Jhannett Madriz Sotillo, première vice-présidente et hôte de la réunion du Comité exécutif, ainsi que la Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques ont tour à tour souhaité la bienvenue aux participantes. Mme Pavón Jaramillo a officiellement prononcé l'ouverture des travaux de cette IV^e réunion du Comité exécutif du Réseau.

Au cours de cette rencontre, les représentantes élues ont présenté les plus récentes mesures législatives et initiatives relatives aux droits de la femme, soumises ou adoptées dans leurs parlements respectifs. Les représentantes ont aussi fait état de leurs démarches pour favoriser un plus grand rayonnement du Réseau. Quelques observatrices ont présenté les avancées législatives en condition féminine dans leurs assemblées législatives.

La Présidente du Réseau a relaté sa visite officielle au Québec, du 3 au 7 février 2003, où elle a pu rencontrer Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, qui a réitéré l'engagement de son parlement d'héberger le Secrétariat du Réseau et de travailler à la consolidation de ce Réseau. Au cours de cette visite, madame Rogel a tenu des rencontres de travail avec le personnel du Secrétariat en vue de préparer la prochaine réunion du Comité exécutif. Elle a pu également rencontrer plusieurs représentantes d'institutions gouvernementales et d'organisations vouées à l'avancement de la condition féminine au Québec.

¹ Étaient absentes:
la *représentante régionale d'Amérique du Nord*, madame Deborah Hudson, représentante à la Chambre des représentants de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique;
la *représentante régionale du Cône Sud*, madame Elisa Carca, sénatrice de la Province de Buenos Aires, Argentine;
la *représentante de la région andine*, madame Iris María Varela Rangel, députée de l'Assemblée nationale du Venezuela;
la *représentante de l'Union des parlementaires du Mercosur*, madame Adriana Coirini, sénatrice de la Province de Buenos Aires, Argentine.

Le compte rendu de la Réunion annuelle du Réseau tenue à Ixtapan de la Sal, le 24 novembre 2002, a été transmis aux membres du Comité exécutif en janvier. Il sera publié intégralement dans les actes de la Réunion annuelle de la COPA. Les représentantes ont adopté, après une modification mineure, le compte rendu de la réunion du Comité exécutif tenue à Ixtapan de la Sal, le 25 novembre 2002.

Les représentantes ont par la suite lu, discuté et approuvé chaque élément du Plan d'action du Réseau (en annexe) et ont notamment pris les décisions suivantes concernant chaque axe d'intervention:

1. Les représentantes ont approuvé à l'unanimité la proposition selon laquelle le Réseau devait miser sur le leadership individuel et collectif des membres. Elles ont d'ailleurs réaffirmé leur volonté de favoriser les échanges entre elles et les partages d'informations.
2. Les membres du Comité exécutif ont décidé de se doter des ressources nécessaires pour approfondir leurs connaissances de la thématique des budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre. Une section spéciale sur cette thématique sera créée dans la banque documentaire qui est accessible sur le site Web du Réseau. Il a été convenu qu'un article sur ce thème soit rédigé pour la prochaine revue de la COPA. Il a été proposé qu'un suivi de cette thématique soit fait lors de chaque réunion annuelle pour les deux prochaines années.
3. Il a été convenu de favoriser l'organisation de séminaires thématiques afin de permettre aux membres du Réseau de bénéficier de formations adaptées à leurs besoins. Pour cette année, le Comité exécutif du Réseau a affirmé son engagement à collaborer à la réalisation du «Séminaire sur les budgets de genre» organisé par la Commission de la femme, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille du Parlement centraméricain (PARLACEN) qui se tiendra dans les prochains mois.
4. Les représentantes ont réaffirmé leur intention d'être proactives dans leurs démarches auprès des donateurs internationaux dans le but de constituer un fonds spécial destiné à financer des projets spéciaux et des activités thématiques mis de l'avant par le Réseau. Elles ont approuvé un projet de lettre de demande de financement. Bien que la lettre officielle porte la signature de la Présidente, du papier à en-tête officielle du Réseau a été remis à chacune des représentantes afin de leur permettre d'entrer directement en contact avec des bailleurs de fonds potentiels. Il a été convenu que chaque membre informerait la responsable du Secrétariat du Réseau de ses démarches et solliciterait son appui au besoin. Du matériel promotionnel appuyant les demandes sera élaboré par le Secrétariat.
5. Afin de susciter une participation accrue de femmes parlementaires aux activités du Réseau, il a été convenu de contacter les différentes assemblées parlementaires peu représentées au Réseau. A cet effet, les membres se sont engagées à transmettre des listes de femmes parlementaires susceptibles d'être contactées et une lettre sera acheminée aux Présidents d'assemblées parlementaires. De plus, des invitations seront transmises à différentes organisations féminines pour qu'elles assistent à titre d'observatrices aux réunions annuelles et aux activités thématiques.

6. Les représentantes souhaitent une amélioration continue du site Internet du Réseau. Elles ont réaffirmé leur volonté de transmettre au Secrétariat les législations reliées à l'amélioration de la condition féminine provenant de leurs parlements et ont manifesté leur appréciation à celles qui l'ont déjà fait. Un appel a aussi été lancé afin que tout document préparé par les membres et lié aux axes d'interventions du Réseau soit transmis au Secrétariat pour mise en ligne sur le site Web.
7. Il a été résolu d'augmenter la visibilité du Réseau. En plus de publier des articles dans la revue COPA Magazine, il a été proposé qu'un plan de communication soit développé afin d'informer les journalistes et la population sur les activités du Réseau et de diffuser les analyses développées au sein de celui-ci.
8. Il a été décidé à l'unanimité d'accroître les échanges entre les femmes parlementaires et les organisations de femmes de divers pays afin de conjuguer les efforts communs en vue de faire avancer la condition féminine. Une proposition d'inviter plusieurs organisations comme observatrices aux prochaines activités et réunions du Réseau a été approuvée.
9. Les membres du Comité exécutif ont résolu d'appuyer les assemblées législatives qui désirent développer un programme de stage ou un programme de mentorat offerts à des étudiantes universitaires ou à des femmes qui veulent entreprendre une carrière politique. Il a été demandé que les Assemblées qui mettront en œuvre un tel programme de stage présentent un rapport sur leur expérience à la prochaine réunion annuelle.
10. Les membres du Comité exécutif ont réitéré à l'unanimité leur engagement à présider la Commission de travail sur la santé et le développement social au sein de la COPA. Madame Rogel assure la présidence de cette commission avec l'appui administratif du Secrétariat du Réseau.

Les membres du Réseau ont profité de la réunion pour remercier chaleureusement la députée Lyse Leduc de l'Assemblée nationale du Québec, présidente sortante du Réseau, pour son leadership dans la création du Réseau et sa contribution à l'avancement de la condition féminine dans les Amériques. Cette dernière a annoncé son retrait prochain de la politique.

Les représentantes élues ont aussi approuvé à l'unanimité l'attribution d'un siège au Comité exécutif du Réseau à l'Assemblée hôte de leur Secrétariat.

Une entente a été signée par madame Ileana Rogel, présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, et par madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec. Cette entente prévoit que l'Assemblée nationale du Québec continuera à appuyer le Réseau en hébergeant le Secrétariat.

Les membres du Comité exécutif ont adopté cinq recommandations²: la première en faveur de la paix mondiale, une autre qui appuie la recherche de solutions pacifiques et démocratiques à la crise vénézuélienne, une recommandation en appui aux femmes autochtones, une autre sur la Journée internationale de la femme et, enfin, un accord d'échange d'information sur les questions relatives au genre.

Finalement, elles ont choisi les thèmes des ateliers de la prochaine Réunion annuelle soit les impacts de la Zone de libre-échange des Amériques sur les femmes et les effets des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale.

² Voir les recommandations en annexe.



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES
FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

RECOMMANDATION EN FAVEUR DE LA PAIX MONDIALE

RAPPELANT les recommandations adoptées antérieurement par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui font état de la violence, des inégalités et de l'injustice dont les femmes sont toujours les cibles lors de conflits;

RAPPELANT plus particulièrement la recommandation sur la contribution des femmes au processus démocratique et à la paix adoptée lors de la 2^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, tenue à Rio de Janeiro en 2001, selon laquelle nous assistons actuellement à une recrudescence mondiale d'actes de violence et de guerre, dont les femmes et les enfants sont souvent victimes, et qui rappelle que la paix est fondée sur des principes de solidarité, de partenariat, de collaboration ainsi que sur la résolution pacifique des conflits, des visions et valeurs partagées par les femmes;

RAPPELANT notre conviction profonde selon laquelle la solution pacifique des conflits est la seule façon d'assurer la paix et la sécurité dans le monde;

CONSIDÉRANT que les conflits armés créent des cycles sans fin de violence, de destruction et de mortalité et qu'ils nous appauvrissent spirituellement, politiquement, sociologiquement, écologiquement et économiquement;

CONSIDÉRANT que les conflits armés détruisent la vie familiale, jettent des communautés entières en exil et transforment les enfants en orphelins;

CONSIDÉRANT que les énormes ressources économiques consacrées à l'industrie de la guerre pourraient être utilisées pour éliminer la pauvreté dans le monde;

CONSIDÉRANT la prolifération d'armes biologiques, chimiques et nucléaires qui menacent la sécurité de toutes les populations de la planète;

CONSIDÉRANT que les objectifs centraux de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'énoncés dans sa Charte fondatrice, sont de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la résolution des litiges entre pays par des moyens pacifiques;

CONSIDÉRANT que la population civile de l'Irak, surtout les femmes, les enfants et les personnes âgées, est déjà fortement éprouvée par les sanctions économiques et les conséquences de la guerre du Golfe;

CONSIDÉRANT qu'une action militaire en Irak aggravera les souffrances de la population civile irakienne, ce qui risque de déclencher un conflit qui se répercutera bien au-delà des frontières de l'Irak;

NOUS, membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques réunies à l'Île Margarita le 22 février 2003,

RÉAFFIRMONS notre volonté de promouvoir l'usage de méthodes pacifiques favorisant le dialogue et la négociation pour la résolution des conflits mondiaux et la construction d'un monde basé sur la paix, l'équité et la justice sociale, le respect inconditionnel des droits de la personne et du droit à l'autodétermination des peuples;

CONDAMNONS, en accord avec les principes du droit humanitaire international, toute attaque contre les populations civiles, ainsi que le recrutement d'enfants ou d'adolescents dans les guerres et les conflits armés;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les parlementaires à faire tout en leur pouvoir pour s'opposer à une action militaire contre l'Irak et à chercher une solution pacifique aux problèmes actuels;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les parlementaires à rediriger les sommes destinées au conflit en Irak à des programmes faisant la promotion de la santé, de l'éducation, du logement et du bien-être des enfants;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les parlementaires à respecter les lois et traités internationaux, qui sont la base de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, et à promouvoir les mécanismes multilatéraux afin de rejeter énergiquement toute décision unilatérale et l'agression militaire comme moyens de résoudre les conflits internationaux qui mettent en péril la paix dans le monde;

SOUTENONS les initiatives pacifiques engagées par les sociétés civiles de par le monde et les mouvements sociaux réunis récemment à Porto Alegre lors du Forum social mondial;

LANÇONS un appel pour la destruction de toutes les armes biologiques, chimiques et nucléaires dans tous les pays, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies;

LANÇONS un appel aux autorités du gouvernement irakien afin qu'elles coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et qu'elles respectent la résolution 14.41;

DEMANDONS aux Nations Unies de se pencher sans tarder sur les effets de l'embargo en Irak et, plus particulièrement, sur ses graves conséquences pour la situation humanitaire de la population civile irakienne, au premier chef des femmes et des enfants, de manière à ce que soient entreprises, de façon urgente, toutes les actions pertinentes en vue de la levée de l'embargo;

NOUS ENGAGEONS à faire tout en notre pouvoir afin de contribuer à mettre un terme à toute logique guerrière, à la haine qu'elle engendre et au racisme qu'elle génère, notamment en informant nos concitoyennes et concitoyens du danger qui nous menace et de l'urgence de nous mobiliser pour promouvoir la paix mondiale.

*NOUS, LES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES, REFUSONS LA GUERRE ET
DISONS OUI À LA PAIX DANS LE MONDE.*

«PUISSENT LES ARMES SE CONVERTIR EN PAIN!»



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

RECOMMANDATION SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

NOUS LANÇONS un appel pour que le 8 mars prochain, Journée internationale de la femme, nous, les femmes parlementaires, exhortions nos Parlements à inclure l'égalité des chances dans toutes les lois qu'adoptent nos pays en vue de faire en sorte que les femmes aient accès de façon prioritaire aux ressources en matière d'éducation, de soins de santé, de propriété foncière, de crédit, d'aide technique et d'emploi.

NOUS RECOMMANDONS en outre la diffusion, tant à l'échelle nationale qu'internationale, des mesures adoptées en vue d'améliorer la condition féminine.



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

RECOMMANDATION EN FAVEUR DES FEMMES AUTOCHTONES

Conformément à la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relative aux soins élémentaires de santé, ainsi qu'aux résolutions adoptées lors de différentes conférences internationales dans le cadre desquelles il a été convenu de favoriser l'amélioration des services de santé et l'accès accru de ces services à toute la population, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques déclare qu'il faut accorder aux peuples autochtones les soins de santé, les ressources et le cadre législatif adéquats afin d'assurer aux femmes autochtones un traitement équitable et de qualité en matière de santé, d'éducation et de développement social.

En Amérique latine, il existe des régions autochtones prioritaires. La COPA, en tant qu'organisme inclusif, est consciente des besoins en matière de soins et de représentation des femmes. Dans son programme, elle s'engage donc à favoriser le dossier des femmes autochtones afin de contribuer à résoudre les problèmes auxquelles elles sont confrontées.



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

RECOMMANDATION SUR LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

En notre qualité de membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, véritables représentantes de nos peuples et préoccupées par la crise politique qui ébranle la République bolivarienne du Venezuela, nous convenons de la résolution suivante qui vise à appuyer le règlement pacifique et démocratique de cette crise, dans un cadre constitutionnel.

IL EST CONVENU QUE

1. Nous réitérons les positions que nous avons exprimées dans la recommandation de mai 2002, à Mexico, D.F., sur la situation de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que dans la recommandation de la Commission de la démocratie et des droits de la personne de l'Assemblée générale de la COPA de novembre 2002.
2. Nous saluons les efforts de l'ex-président des États-Unis d'Amérique et lauréat du prix Nobel de la paix, M. Jimmy Carter, et du secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Dr Cesar Gaviria, pour le rôle extraordinaire qu'ils jouent comme médiateurs facilitateurs dans la recherche d'une solution pacifique et constitutionnelle à la crise politique au Venezuela, en créant des conditions pour renforcer la Table de discussion, de négociation et d'accords, dont l'un des résultats les plus notables est la signature par des représentants du gouvernement et de l'opposition de l'Accord pour la paix, la démocratie et la non-violence, dont nous appuyons le contenu à l'unanimité.



**DÉCLARATION RECONNAISSANT LE RÉTABLISSEMENT DE
L'ÉTAT DE DROIT EN RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA**

**LE COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES
PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

Mexico, Mexique, le 1^{er} mai 2002

CONSIDÉRANT

Les objectifs de la Confédération parlementaire des Amériques de développer la solidarité entre les parlements, de renforcer ces derniers qui constituent un élément essentiel de la souveraineté des peuples, et de consolider les systèmes démocratiques, pluralistes et participatifs des pays membres;

CONSIDÉRANT

Que la Charte démocratique interaméricaine, signée par les ministres des Affaires étrangères du continent, lors de la session extraordinaire de l'Organisation des États américains (OEA) qui s'est tenue à Lima au Pérou le 11 septembre 2001, reconnaît que l'exercice de la démocratie représentative est la base de l'État de droit des États membres de l'OEA. La démocratie représentative se voit renforcée et approfondie par une représentation permanente, éthique et responsable de la citoyenneté dans un cadre légal conforme à l'ordre constitutionnel.

Suite aux événements ayant eu lieu au Venezuela du 11 au 13 avril dernier:

CONVIENT

- 1- de déplorer les actes de violence ayant causé des pertes de vies humaines et dont la responsabilité devrait être établie par les autorités nationales et internationales compétentes;
- 2- de condamner la rupture, bien que temporaire, de l'ordre constitutionnel qui a causé l'insécurité, l'instabilité ainsi que la suspension de l'État de droit et qui a mené à la dissolution de l'Assemblée nationale de même qu'à la dissolution des représentations de parlementaires du Venezuela au Parlement andin et au Parlatino, lesquels sont élus légitimement et directement par la population vénézuélienne, au même titre que les parlementaires nationaux;
- 3- de se réjouir du processus qui a permis de restituer l'ordre constitutionnel démocratique de ce pays et le rétablissement de tous les pouvoirs de l'État, particulièrement le pouvoir législatif, situation qui contribue au renforcement de la démocratie à travers le continent;

- 4- d'exhorter le gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation nationale afin d'atteindre l'unité et les succès que mérite cette nation;
- 5- de prier les États membres de l'Organisation des États américains d'honorer les engagements que contient la Charte démocratique interaméricaine;
- 6- de transmettre la présente résolution aux congrès nationaux, aux assemblées législatives et aux parlements supranationaux membres de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de l'OEA, aux chefs d'État et de gouvernement qui font partie de la COPA ainsi qu'au Président de la République bolivarienne du Venezuela.



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

ACCORD D'ÉCHANGES D'INFORMATION SUR LE GENRE

Nous convenons d'échanger de l'information sur les programmes en matière d'égalité des sexes adoptés dans les pays du Réseau afin d'exposer les thèmes touchant les femmes au moyen d'une diffusion de ces programmes par les chaînes de télévision de nos congrès nationaux et assemblées législatives.